

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2011

Présents : les Conseillers Municipaux

Conseillers absents excusés : Christina STRAPPAZZON, Bernard MICHAUD, Gérard MOREL et Jacques DOMATTI (procuration donnée à Simone VALOT)

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

➔ **Réforme des collectivités territoriales** *(Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010)*

- Election et composition des Conseils Communautaires

Election des Conseillers Municipaux par liste pour les communes de plus de 500 habitants et l'élection des Conseillers Intercommunaux se fera par un système de « fléchage » sur la liste communale et sera mis en application pour les élections de 2014.

Un siège minimum par commune sera attribué mais aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges. Le plafonnement du nombre de vice-présidents est limité à 20%.

- Un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) doit être arrêté par le Préfet avant le 31 décembre 2011.

L'objectif est d'arriver à une couverture intégrale du territoire par des Intercommunalités avant le 1^{er} juin 2013. Les Communautés de Communes (CC) devront être supérieures à 5 000 habitants ;

Le nombre de Syndicats pourrait être réduit (faisant souvent double emploi) et leurs compétences seraient transférées à la Communauté de Communes.

Les communes pourraient également décider de transférer certaines de leurs compétences à leur Communauté de Communes.

Les collectivités concernées devront se prononcer avant trois mois. Le SDCI sera révisable tous les 6 ans.

- Les Intercommunalités seront renforcées dans leurs compétences :

L'établissement d'un schéma de mutualisation et possibilité d'unification de la DGF et de la fiscalité est en cours de réflexion.

Il y aura transfert de certains pouvoirs de police au Président de la CC.

Le Conseil accepte de prendre une délibération. Cette délibération permet de recueillir les propositions de la commune en vue de l'élaboration du SDCI.

. La commune de Liesle demande que la CCCQ prenne d'autres compétences dans le domaine d'appui technique apporté aux petites communes notamment dans la passation de marchés globaux pour l'éclairage public et pour la réfection des voiries (partie enrobé).

. La commune souhaite rester dans la Communauté de Communes actuelle (CCCQ) et ne pas se rattacher à une autre.

➔ **Lotissement**

Avant de délibérer sur le prix définitif des parcelles du nouveau lotissement, M. COUDEL veut s'assurer que, juridiquement et financièrement, tout est au point avec NEOLIA et que les taxes de raccordement qui sont habituellement dues lors de tout projet de construction le seront également pour les futures constructions du lotissement.

A revoir pour un prochain conseil.

→ **Logement de l'école**

Mme VINCENT Conception informe la mairie de son départ du logement de l'école au 31 mars prochain. Le Conseil accepte de résilier son bail à cette date.

Avant de relouer le logement, le Conseil décide de réviser les conditions de loyer. Le logement est déclaré logement précaire et pourrait être modifié en logement communal. Un état des lieux sera nécessaire et certains travaux pourraient être engagés dont la partie électricité. M. DAUDEY demande que la politique d'attribution en location des logements communaux, demande faite précédemment par M. MOREL, soit clairement définie.

→ **Travaux voirie**

Intervention de Pierre DAUDEY.

Un devis a été demandé aux entreprises Vilain et Martin pour la réfection de voirie concernant le chemin Fusillier, partiellement à rénover sur la section boisée sur une longueur de 320 m.

L'entreprise Martin propose un devis de 16 025 € retenu par le Conseil.

Une demande de subvention sera déposée et les travaux seront engagés si le Conseil les inscrit au budget, en section d'investissement.

Le Conseil accepte.

→ **Subventions 2011**

A la vue de la préparation budgétaire des budgets qui devront être votés au plus tard le 30 avril 2011, les subventions attribuées aux diverses associations sont proposées sans augmentation soit :

- . Crédit scolaire : 43€/élève (54 élèves pour l'année)
- . CCAS : 100 €
- . Musique Chaux : 100 €
- . ADMR : 500 €
- . Coopérative scolaire : 600 €
- . Fleurir Liesle : 1 000 € et encaissement chèque de la Région 150 €
- . Autres : 100 €

Le Conseil accepte ces propositions

Mme le Maire distribue les comptes administratifs 2010 de la commune, forêt, bois, assainissement et eau pour être étudiés par le conseil et répondre aux questions posées sur les dépenses et recettes réalisées. Le vote se fera lorsque la trésorerie de Quingey aura transmis ses comptes de gestion qui doivent être concordants avec les comptes administratifs de la commune.

Le résultat financier des comptes administratifs sera communiqué après l'approbation et vote du Conseil Municipal (probablement 1^{er} avril 2011)

→ **Emploi saisonnier**

Le Conseil accepte l'emploi d'un jeune pour seconder l'employé communal dans les travaux d'entretien d'espace vert. L'emploi est fait sur une base de 20h/semaine et la période est fixée du 2 mai au 15 septembre. Une publicité sera affichée au panneau d'affichage.

→ Syndicat Mixte de la Loue

- Intervention de Pierre DAUDEY, représentant de la commune au Syndicat Mixte de la Loue.

La Loue connaît des effets dévastateurs due à la pollution d'origine diverse sur la vie des poissons (40 % en moins). On constate une nette diminution de ventes de cartes de pêche. Le Conseil Général du Doubs, coordonnateur de l'opération, engage un plan d'actions qui sera recentré sur la qualité de l'eau avec des politiques de sécurité menées dont notamment pour les plans d'épandage, l'entretien des cours d'eau, l'utilisation des pesticides et des engrais.

- Résultats des pratiques de désherbage sur la commune

Une étude menée par le Syndicat Mixte de la Loue a été faite par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté (FREDON). L'étude concernait les pratiques d'entretien et de désherbage des espaces communaux et sur la définition de nouvelles stratégies de gestion.

Sur la commune de Liesle 13 128m² sont à entretenir (bordures de voies, parking et cimetière).

L'application des désherbants est réalisée une fois au printemps à l'aide d'un pulvérisateur à dos.

Le cimetière est aussi traité sur les aires en graviers 3 ou 4 fois/an.

L'ensemble de la commune est balayé afin de prévenir l'implantation des herbes.

Un prestataire assure 2 fois/an le balayage des rues.

Les massifs des fleurs sont entretenus par l'Association Fleurir Liesle.

Le dosage utilisé par la commune en produit désherbant est correct (10L pour 13 128m²).

L'Agent communal respecte les conditions météorologiques adéquates au traitement et respecter les doses selon les surfaces à traiter tout en préservant l'environnement et sa propre santé (combinaison, gants, masques...).

L'Association FREDON préconise :

- Utilisation de pesticides uniquement à la tâche afin de ne traiter que les plantes en place sur les surfaces imperméables. L'application des produits sera restreinte seulement aux trottoirs, exceptionnellement aux parkings.
- Interdiction de traiter à proximité de points d'eau à moins de cinq mètres.
- Sur la voirie, utilisation d'un herbicide à action foliaire.
- Les aires en gravier devront être ratissées ou possibilité de rajouter une couche de gravier supplémentaire pour limiter la pousse ou mis en place d'un géotextile en sous couche (évitent les remontées des racines)
- Pour les fleurs : mise en place de paillage (*écorces de pin, paille, bois raméal fragmenté*) sur une épaisseur de 10 cm environ.
- Le balayage ou ratissage limite l'implantation des graines
- Désherbage thermique : ces appareils, simples d'emploi, sont employés indépendamment de la météorologie et ne présentent aucun risque sanitaire pour l'utilisateur. Il faut prévoir un passage toutes les 3 à 4 semaines durant la période végétative.
Dans les zones à risque, alterner entre désherbant thermique ou manuel, balayage et ratissage.

Une mutualisation d'équipement peut être faite au niveau de la communauté de communes.

→ Divers

- **Opération Rives Propres : samedi 26 mars**

La commune invite toutes les personnes sensibilisées pour la protection de l'environnement à une matinée de nettoyage des abords et du village.

Point de rendez-vous à 9 heures devant la mairie. Sacs et gants seront fournis.

- Date de la fête foraine : les **6-7-8 août 2011**

- Courrier du Président du Comité d'Animation

Le Comité organise une **marche gourmande le dimanche 22 mai 2011.**

Le parcours fléché dont le départ est fixé à la salle des fêtes passera par la cabane des chasseurs ensuite le Moulin avec une visite et se terminera à la salle des fêtes (parcours de 15 km).

Des stands de restauration se tiendront dans différents points du parcours.

De l'aide supplémentaire est sollicitée. Six conseillers se sont désignés pour aider à la tenue de ces stands.

- Vidéo surveillance : compte rendu par Christine HUMBERTJEAN

Une rencontre en mairie a lieu avec le Gendarme PONTANIER de la brigade de Besançon, chargé de mission pour la mise en place de vidéo surveillance dans les communes. Ce dispositif est déjà installé dans de nombreuses communes du Doubs qui voient leur taux de délinquance régresser ou disparaître. Il s'agit d'une caméra fixée sur un support. L'image est transmise directement sur le PC de la commune. Seule la voie publique peut être filmée. Aucun entretien particulier n'est nécessaire. La sauvegarde est assurée 7 jours puis effacée automatiquement. Seules les personnes habilitées ont le droit de visualiser les cassettes d'enregistrement. Des subventions sont accordées pour ce dispositif par la Préfecture du Doubs. Le Conseil ne voit pas l'utilité de cette installation sur notre commune.

- Réunion TER : compte rendu par Christine HUMBERTJEAN

. Une réunion sur les horaires TER s'est tenue à l'Hôtel de la Région à Besançon ce jeudi 17 mars.

Mesdames Christine HUMBERTJEAN, Colette GUIGNOT et Monsieur Pierre DAUDEY représentaient la commune de Liesle.

La commune de Byans était représentée par un adjoint et un conseiller municipal.

. La réunion a été présidée par le vice-président Alain FOUSSERET en présence de membres de la SNCF et du Conseil Régional.

Le cadencement des horaires est lié à la mise en ligne de la LGV pour 2012.

Suite à la première rencontre qui s'était tenue en novembre à Mouchard, de nombreuses remarques avaient été faites par les élus et usagers des différentes lignes ferroviaires du département.

Tous sont d'accord que les nouveaux horaires proposés ne sont plus adaptés aux besoins des usagers. Les heures d'arrivée en gare de Besançon (pour notre ligne à 7h42) empêcheront les scolaires d'être à l'heure dans leur établissement scolaire. Des arrêts de train ont été aussi supprimés (pour nous trois).

M. FOUSSERET, qui a répété à plusieurs reprises que la Région était à l'écoute des usagers, a certifié qu'une demande serait faite auprès des établissements scolaires afin que les heures de début de cours soient modifiées en conséquence. Pour les autres usagers, il s'agira de s'adapter à ces nouveaux horaires.

Pour notre ligne, la gare de Byans a obtenu deux arrêts supplémentaires (un le matin et un le soir). La gare de Liesle n'a pas été retenue.

. Une demande de rendez vous auprès de la Présidente de la Région avait été formulée en février par les Maires de Liesle, Byans, Buffard et Fourg, sans réponse à ce jour.

Mme HUBERTJEAN préconise une action plus forte et suggère de faire signer une pétition aux habitants de Liesle accompagnée d'une motion et de profiter des élections cantonales de ce dimanche pour agir.

Le Conseil refuse cette alternative qui risque de faire annuler les élections cantonales.

Le problème des horaires concerne toutes les communes de la ligne du Revermont (de Lons le Saunier à Franois) qui devront s'associer à une action commune.

Il est donc décidé de se rendre à la réunion de mercredi à Lons le Saunier pour renouveler nos revendications : Mme VALOT et M. COUDEL représenteront la commune.

Suite à cette réunion, si la Région maintient sa position, il faudra alors réfléchir sur une manifestation de force avec l'appui des médias. Une réunion publique pourrait être organisée pour les communes du secteur de Mouchard à Franois.

La population de Liesle sera informée de la suite donnée.

Levée de séance 23h50

Le Maire,
Simone VALOT